

L'heure du bilan

Interview : Conrad van de WERVE



Une législature s'achève, une nouvelle s'ouvre d'ici quelques semaines. C'est l'occasion, pour *entrées libres*, de faire le bilan de la mandature écoulée avec la ministre en charge de l'Enseignement, **Marie-Martine SCHYNS** (cdH). Rencontre.

Joëlle MILQUET a initié le Pacte pour un enseignement d'excellence, pierre angulaire de cette législature, que vous avez porté ensuite. Quelles en étaient les principales intuitions ?

Marie-Martine SCHYNS : Au-delà des intuitions, c'est un véritable diagnostic qui a été posé par les acteurs du Pacte, un diagnostic sans complaisance, qui a relevé que dans notre système scolaire, il y avait des inégalités, mais aussi des résultats à améliorer : on pense évidemment aux études PISA, mais elles ne sont pas les seules. L'important, c'est de nuancer ce diagnostic. Les enquêtes PISA nous indiquent par exemple que, dans 50% de nos écoles, les résultats sont bons ou excellents. Cela veut donc dire qu'il y a déjà de bonnes pratiques sur le terrain. Aujourd'hui, c'est l'ensemble de notre système que l'on doit améliorer, et c'est pour cette raison qu'on a misé sur les plans de pilotage et sur le futur tronc commun, qui sont les deux grands piliers du Pacte. Et c'est sur base de ce diagnostic que la mécanique du Pacte a été pensée avec les différents acteurs : les Pouvoirs organisateurs, les syndicats et les associations de parents. Ensemble, ils ont rédigé l'Avis n°3 du Pacte, qui est la feuille de route que je m'emploie à mettre en œuvre depuis deux ans et demi.

À ce stade, quelles sont les principales réalisations du Pacte ?

MMS : On s'est mis d'accord, dès le départ, sur le fait qu'il fallait commencer au commencement, c'est-à-dire dès les maternelles. Je pense au renforcement de l'encadrement dans les classes. On avait un taux d'encadrement inférieur à la moyenne européenne.

On a ensuite renforcé le statut des

puéricultrices et des psychomotriciens, et dès la rentrée prochaine, les centres PMS pourront engager des logopèdes qui seront mis à disposition des écoles. Parmi les autres mesures du Pacte déjà en route, il y a évidemment les plans de pilotage. Les écoles de la première vague vont les remettre incessamment. Leurs directions ont été formées l'année dernière et se sont mises en chantier avec leurs équipes dès septembre dernier.

Les perspectives sont d'autant plus claires que la contractualisation entre les écoles et l'autorité publique est désormais possible...

MMS : En séparant du pouvoir public le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) – qui reste évidemment organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles –, on a mis tous les réseaux à équidistance du pouvoir régulateur. C'est une belle avancée, et j'en profite pour remercier ici tous les parlementaires qui ont rendu cela possible. On a trouvé un accord aux deux-tiers des voix. On a énormément travaillé, et finalement, nous y sommes arrivés ! Grâce à ce vote, c'est toute la gouvernance du Pacte qui peut se mettre en place. Les Délégués aux contrats d'objectifs seront ainsi à pied d'œuvre très prochainement.

Autre gros morceau : le tronc commun. Dans quel horizon temporel se situe-t-on ?

MMS : L'objectif est toujours de débiter en 2020 en maternelles. On avait imaginé, au départ, commencer avec les enfants de 3 à 8 ans. Ce ne sera pas possible, au vu des ajustements qu'il reste à réaliser au niveau des référentiels. Je vais, dès lors, proposer un démarrage en 2020

À quoi servent les subventions de fonctionnement ?

Les subventions de fonctionnement doivent couvrir tous les frais qui permettent à l'école de fonctionner, à l'exception des salaires des enseignants : l'achat de matériel, d'outils pédagogiques, de manuels... Elles servent également à payer les salaires des ouvriers, du personnel d'entretien, et parfois des secrétaires.

Les services d'accueil en dehors des cours et de garderies sont le plus souvent facturés aux parents, parce que les écoles appartenant au réseau libre ne bénéficient d'aucune dotation complémentaire permettant l'organisation de cet accueil hors temps scolaire.

Les écoles du réseau WBE reçoivent les moyens de prendre en charge les frais relatifs à l'organisation des classes vertes, alors que dans l'enseignement catholique, ce sont les parents qui devront financièrement contribuer à ce type de projet.



Photo : Giuseppina MINISTRU

pour les maternelles, et en 2021 pour les 1^{re} et 2^e primaires. On laisse ainsi un peu de marge de manœuvre pour former d'abord les institutrices et instituteurs de maternelles aux nouveaux référentiels de compétences, puis celles et ceux du début du primaire dans l'année qui suit.

D'autres dossiers ont marqué la législature, comme la nécessaire simplification administrative. C'est peu dire que la réforme des « titres et fonctions » a suscité de (très) nombreuses réactions...

MMS : Deux années se sont d'abord écoulées avant la mise en œuvre effective de la réforme sur le terrain. Ce n'était pas évident de voir quel titre correspondait le mieux à quelle fonction d'enseignant. On a très vite réalisé qu'il faudrait des adaptations, et prévu ensuite un moratoire sur les PV de carence. Lorsqu'on a remis le décret en route tel que prévu initialement, on s'est rendu compte, après de nombreuses rencontres, notamment avec les associations de directeurs, qu'il y avait encore des ajustements à réaliser dans un contexte – il faut le dire –

de pénurie. Nous avons donc décidé de suspendre l'obligation de produire un PV de carence pour les fonctions en pénurie sévère. On a aussi imaginé une fonction d'encadrement pédagogique qui permet, lorsqu'on ne trouve vraiment personne pour donner le cours, d'engager un enseignant d'une autre discipline afin d'encadrer les élèves pour du travail fourni par un prof titulaire de la bonne discipline, ou pour organiser une activité un peu différente. L'idée est de mettre les élèves au travail plutôt que de les renvoyer chez eux ou à l'étude.

Revenons encore aux « titres et fonctions » : ne faut-il pas aller plus loin dans la révision du décret ?

MMS : Personnellement, je ne suis pas fermée à ce qu'on remette l'ouvrage sur le métier, mais je reste quand même attachée à la priorisation. Cela me paraît normal que quelqu'un qui a fait les études ad hoc pour donner un cours soit prioritaire dans la fonction.

Quelle est la réforme de la législature dont vous êtes la plus fière ?

MMS : Sans doute, celle qui concerne les maternelles. Le Parlement nous a d'ailleurs bien suivis. Commencer par la base, c'est donner un signal positif à tout le monde, y compris aux parents. Il s'agit de leur rappeler que les maternelles, c'est important, et que cela va amener leurs enfants à progresser par la suite.

Si les conditions devaient s'y prêter, vous seriez prête à remplir ?

MMS : On m'a déjà souvent posé la question... Je pense que c'est quelque chose qui ne se demande pas. Évidemment, si mon président de parti me le demandait, je pense que je dirais oui, vu l'enthousiasme qui se développe progressivement. Certes, il reste à convaincre sur une série de points, mais on sent que ça bouge, et moi, il n'y a rien à faire, j'aime bien quand ça bouge ! J'aime quand on se dit qu'on peut s'améliorer, tous ensemble, un petit peu chaque jour. ■